

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 JUIN 2014 à 19 h 30

Présents : M. TORNIER, M. BENEITO, M. MIANO, M. GAZZOLA, M. SIBUET, M. GARDET-CADET, M. ALIOUA, M. AMANN Mme MILLAT, Mme SABAINI, Mme LHOST-DUNOYER, Mme LASSIAZ, Mme BEGEY, Mme BERTHET, M. BECCHERLE.

_Secrétaire de séance = Mme Sandrine BERTHET

Le conseil municipal approuve le précédent compte rendu municipal.

ORDRE DU JOUR :

1) Modifications budgétaires (Vote 15/15) :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le budget de fonctionnement a été voté le 31 janvier 2014, en suréquilibre.

Un budget supplémentaire sera présenté en octobre. Dans cette attente, Monsieur le Maire propose de transférer 1 000 € au FPIC et 20 000 € pour la METHASEM.

2) Chèques « Associations » : (vote 15/15) :

Monsieur MIANO présente deux chèques pour un montant de 90 €.

Il précise que lors de la prochaine distribution de chèque au mois de septembre, un rappel du règlement sera effectué auprès des parents et des associations.

Il propose d'augmenter de 5 euros la partie du chèque destiné aux enfants pour la saison 2014/2015 (vote 15/15)

3) La Tourmotte : Tarifs 2015 et Règlement :

Monsieur MIANO présente la modification des plages horaires 2015. Celle-ci concerne les locations de la semaine (journée et demi-journée).

Des éléments supplémentaires ont été apportés au règlement.

Il n'y a pas de modifications de tarifs pour 2015.

Monsieur MIANO présente un bilan de l'occupation de la salle de la Tourmotte, sur 52 semaines, la salle a été occupée 47 week end (23 de réservations par des associations et 24 de réservations payantes : 16 habitants de la commune et 8 extérieurs)

(vote 15/15)

4) Représentant communal à la METHASEM :

METHASEM est une société d'économie mixte qui va accompagner (entrée au capital de la Société METHASEM) le projet de méthanisation à la ferme (exploitation Marc GAZZOLA).

M. AMANN Denis est élu représentant communal pour siéger au sein de la METHASEM.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Tournon doit se mettre en conformité avec le SCOT avant 31 décembre 2015.

Il présente la procédure à suivre. La commune est accompagnée par Monsieur VIDAL, représentant de la Direction Départementale des Territoires pour les PLU.

Monsieur BECCHERLE présente le cahier des charges qui fera l'objet d'une consultation pour retenir un cabinet d'urbaniste dont le rôle sera d'accompagner la commune dans cette révision de Plan Local d'Urbanisme.

Le calendrier fixé, visé à retenir ce cabinet d'urbaniste pour le mois de septembre, afin de commencer de façon formelle cette révision de Plan Local d'Urbanisme.

TRAVAUX COMMUNAUX :

- Traversée du village : Monsieur GAZZOLA précise qu'un avenant sera présenté pour la partie électricité (modification de câblage, déplacement points lumineux, éclairage saint joseph).
- Réemplois : l'entretien de la voirie a été réalisé. Une réflexion est en cours pour deux secteurs non traités (chemin de la plaine côte des ilettes et chemin des chenavriers).
- Le monument aux morts en mémoire des événements du 15 août 1944 chemin des lots a été réaménagé par les employés communaux. Une cérémonie pourrait être organisée sur ce site pour le 70^e anniversaire de ces événements.
- Des allers retours avec le service du département sont en cours pour valider le projet de sécurisation de la traversée de Bornery. Le dernier projet proposé par le service du département ne convient pas au Conseil municipal.
- De manière récurrente les utilisateurs de la salle de la Tourmotte se plaignent du manque de place dans les frigos. Suite à ces réclamations, la commission des travaux a décidé de demander des devis pour équiper en frigo, la partie laissée libre sous le bar. Monsieur MIANO présente trois devis concernant cet aménagement sous le bar à la Tourmotte.
Le Conseil municipal choisit l'entreprise VEYRAT pour réaliser cet aménagement (frigo de 425 L, plan de travail, la mise en place et les travaux d'électricité) pour un montant de 2 645 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

- Lotissement « le Colibri » :
Monsieur Le Maire présente la demande de Monsieur PACCARD, qui propose à la Commune d'acheter une parcelle pour construire les logements sociaux.
Lors de la création de ce lotissement, la société PACCARD connaissait les règles d'urbanismes liés à ce terrain (OAP = orientation d'aménagement et de programmation).

Aussi, la commune ne souhaite pas intervenir dans ce type de situation pour ne pas créer de préalable.

- Dérogation scolaire :

Monsieur Le Maire présente une demande de dérogation scolaire. Cette sollicitation est liée à la hausse de la participation aux transports scolaires par le Conseil général de la Savoie.

Il rappelle que la Commune n'accorde pas de dérogation.

- Association « Grosses Pédales » :

Monsieur le Maire relate sa rencontre avec Monsieur FERRAND, membre de cette association. Il présente le dossier de sollicitation financière. Le Conseil municipal souhaite travailler sur le sujet pour définir des critères d'attribution financière..

Monsieur le Maire présente aussi un courrier concernant un champion de Kick BOXING.

- Local technique antenne relais :

- Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur CHENAVAL souhaitant conserver le local technique antenne relais, sur son terrain, pour ranger son matériel. Avant la TNT, le village ne captait pas les chaînes de TV. Une antenne avait été placée sur le terrain de Monsieur CHENAVAL ainsi qu'un chalet contenant l'équipement électrique.

Monsieur le Maire rappelle que l'installation relais a été enlevée par TDF. Le Conseil municipal décide de céder ce petit bâtiment en l'état à Monsieur CHENAVAL.

- Sentiers communaux :

Lors de la commission Tourisme, il a été question de la remise en état des différents sentiers communaux, ainsi que le balisage.

Monsieur le Maire souhaite qu'un élu s'occupe de vérifier le balisage avec les agents communaux une fois par an. Monsieur GARDET-CADET s'est proposé pour cette mission.

- Plan Communal de Sauvegarde :

Monsieur MIANO explique aux élus en charge du PCS, le travail à faire pour tenir à jour les différents documents et la procédure en cas de déclenchement du PCS.

- Achats de matériel informatique :

une consultation va être lancée pour l'achat d'un nouvel ordinateur portable ainsi qu'un vidéo projecteur fixe.

Le Conseil Municipal, ayant épuisé l'ordre du jour,

fixe la prochaine réunion au 20 juin 2014